

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max GADRAT, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de convocation : 17 novembre 2022

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents :

Point 2 : 13 (Mme Servant absente)

Points 3 et 4 : 13

Points 5 à 10 (M. Debaud absent ; a quitté la séance)

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants :

Point 2 : 13

Points 3 et 4 : 14

Points 5 à 10 : 13

Présents :

M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, M. Jean-Daniel DEBART, Mme Florence ROSSIGNOL-XANS, Adjoint

M. Jonathan DEBAUD Mme Christiane FAVARETTO, Mme Valérie GUILLOT, M. Marc LUCAS, M. Patrick ROSSIGNOL, M. Yoann SABRE, Mme Laure SAINTE-LUCE, Mme Céline SERVANT, M. Pierre STACHOWICZ, Mme Brigitte TRIBAUDEAU.

Absent excusé :

M. Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Le quorum étant atteint, M. Gadrat, Président en l'absence de M. le Maire, empêché, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Marc LUCAS

1/ Présentation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022 est arrêté et signé par M. Gadrat, Président de séance et M. Stachowicz, secrétaire de séance, après que M. Debaud a exprimé son point de vue sur des propos rapportés et rappelé qu'il a été très actif dans les démarches de recherches de subventions et qu'il est attaché à l'esprit d'équipe.

M. Stachowicz rejoint la séance.

2/ Décision modificative n°2

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal adopte à l'unanimité de ses membres présents, la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses

art.	Objet	
023	Virement section investissement	8 494,00 €
TOTAL		8 494,00 €

Recettes

art.	Objet	
722/042	Travaux en régie (chalet)	8 494,00 €
TOTAL		8 494,00 €

Investissement**Dépenses**

art.	Objet	
Hors opération		
2132	Electricité cabinet de kiné	1 500,00 €
Total hors opération		
Opération 16 - Achat divers matériels		
2188	Groupe électrogène + radiateurs	15 000,00 €
Opération 19 tennis		
2315	Recouvrement 1 terrain	-1 400,00 €
Opération 29 Médiathèque		
2184	Meuble	600,00 €
	Photo d'art	100,00 €
Opération 35 Epicerie		
2313	Travaux construction épicerie	-200 000,00 €
2313	Maitrise d'œuvre	-24 600,00 €
2313	Honoraires BE divers	-18 000,00 €
Opérations financières		
2313/040	Travaux chalet en régie	8 494,00 €
TOTAL		-218 306,00 €

Recettes

art.	Objet	
021	Virement Section de fonctionnement	8 494,00 €
10226	Taxe Aménagement	5 000,00 €
1323	Département	-1 000,00 €
1641	Emprunt	269 200,00 €
024	Vente cabinet de kinésithérapie	-500 000,00 €
TOTAL		-218 306,00 €

Mme Céline Servant rejoint la séance

3/ Autorisations de programmes et crédits de paiement

Par délibération en date du 5 avril 2022, le Conseil Municipal avait validé des procédures d'autorisations de programmes pour les opérations suivantes : Pôle artistique et Epicerie.

Au vu des retard pris dans l'exécution budgétaire, il est proposé de reprogrammer ainsi ces opérations et de redéfinir les autorisations de programmes.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- De redéfinir l'autorisation de programmes pour le Pôle artistique selon le calendrier ci-dessous :

Pôle artistique

Années	2022	2023	Total TTC
	Préparation	Phases 1 et 2	
Travaux		715 353,65 €	715 353,65 €
Honoraires conception et maîtrise d'œuvre	36 870,00 €	34 665,37 €	71 535,37 €
Honoraires divers	25 000,00 €	56 243,84 €	81 243,84 €
Total TTC	61 870,00 €	806 2,86 €	868 132,86 €

- D'annuler l'autorisation de programme votée le 5 avril 2022 pour l'Épicerie, compte tenu du report du projet à 2024 et de la remise en question de son économie générale.

M. Debart expose les options qui restent à l'étude.

4/ Demandes de subventions pour le projet de Pôle artistique

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur des demandes de subventions à déposer dans le cadre du projet de construction d'un Pôle Artistique.

A ce jour, la seule subvention obtenue de façon ferme est la DETR au titre de 2022, pour la phase 1 du projet et un montant de 150 000 €.

Par ailleurs, par courrier en date du 17 mai 2022, M. le Président du Conseil Départemental de la Gironde avait accordé une dérogation pour démarrage anticipé de l'opération tout en précisant que le projet ne ferait pas l'objet d'un accompagnement financier pour 2022.

Il est donc proposé de :

- demander une subvention au titre de la DETR 2023 pour la 2^{ème} phase du projet (au taux de 30 % du montant des travaux)
- demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde et de la DRAC pour les deux phases du projet (travaux, maîtrise d'œuvre et études comprises) aux taux respectifs de 30 et 20 % sur l'ensemble du projet)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, de solliciter :

a/ une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023, pour la phase n° 2, selon le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Bâtiment	93 215,55 €	DETR	27 964,67 €
Maîtrise d'œuvre et études diverses	13 982,34 €	Conseil départemental 2023	32 159,37 €
Total HT	107 197,89 €	Autofinancement	68 513,44 €
TVA	21 439,58 €		
Total TTC	128 637,47 €		128 637,47 €

b/ une subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde pour les phases n° 1 et 2 (30 %), selon le plan de financement suivant :

Construction de bâtiment	596 128,24 €	DETR 2022 (accordée)	150 000,00 €
Maîtrise d'œuvre et études diverses	89 419,24 €	DETR 2023	27 964,67 €
Total HT	685 547,48 €	Conseil départemental 33 - 2023	205 664,24 €
TVA	137 109,50 €	DRAC 2023	137 109,50 €
		Autofinancement	466 992,73 €
Total TTC	822 656,98 €		822 656,98 €

c/ une subvention auprès de la DRAC pour les phases n° 1 et 2 (20 %), selon le plan de financement suivant :

Construction de bâtiment	596 128,24 €	DETR 2022 (accordée)	150 000,00 €
Maîtrise d'œuvre et études diverses	89 419,24 €	DETR 2023	27 964,67 €
Total HT	685 547,48 €	Conseil départemental 33 - 2023	205 664,24 €
TVA	137 109,50 €	DRAC 2023	137 109,50 €
		Autofinancement	466 992,73 €
Total TTC	822 656,98 €		822 656,98 €

M. Jonathan DEBAUD quitte la séance

5/ Convention avec l'ADAPEI de St Denis de Pile dans le cadre du dispositif Esat Hors Murs

Le Conseil Municipal prend connaissance du dispositif ESAT hors Murs proposé par le CAT (ADAPEI) de Saint Denis de Pile : l'agent reste salarié du CAT qui gère sa rémunération, ses congés payés et toutes les démarches afférentes à son emploi. La prestation est facturée à la collectivité d'accueil sur la base d'un coût horaire chargé. Le nombre d'heures réel effectué est facturé. La collectivité ne rémunère pas les congés payés.

L'autorisation est donc demandée au Conseil Municipal de pouvoir signer une ou plusieurs conventions avec le CAT de St Denis de Pile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité de ses membres présents, la signature de conventions de type ESAT Hors Murs avec le CAT de Saint Denis de Pile, au fil des besoins de la collectivité et dit que ces dépenses seront inscrites au budget.

6/ Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur Gadrat, 1^{er} Adjoint au Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés, à compter du 1^{er}

janvier 2023 ;

- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

7/ Création de postes d'agent recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023.

Marc Lucas a accepté d'être coordonnateur communal, à titre bénévole, et a commencé sa mission.

Comme en 2017, la commune a été divisée en trois secteurs et il convient de recruter trois agents recenseurs et de déterminer leurs conditions de rémunérations. La collectivité a libre choix en la matière. M. Lucas précise que le nombre de réponse en ligne devrait être très supérieur par rapport au recensement de 2017.

Il est proposé de rémunérer les agents recenseurs sur la base suivante :

Contrats de droit public

Indice de rémunération IB 382/IM352 du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Rémunération des temps de formation : à l'heure réelle effectuée

Rémunération de l'enquête : forfait de 120 heures payable sur deux mois au fil de la réalisation du travail.

S'ajoutera le remboursement des frais kilométriques : sur état déclaratif, sur base de l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux d'indemnités kilométriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, la création de trois postes d'agents recenseurs à compter du 1^{er} janvier 2023 selon les conditions de recrutement et de rémunération énoncées ci-dessus.

8/ Tarifs pour le ramassage des animaux errants

Par délibération en date du 5 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé un tarif pour le ramassage des animaux errants, qui s'élevait à :

- 22 € : ramassage de l'animal sur la voie publique ;
- 44 € : ramassage + transport de l'animal au SIVU chenil du Libournais

Ce tarif ne précisait pas le type d'animal concerné par la décision.

Or la mairie est aussi régulièrement sollicitée pour des interventions sur des animaux de taille plus imposante (bétail).

Il est donc proposé de reprendre la délibération en modulant les tarifs en fonction du type d'animal concerné et en supprimant le transport vers le chenil, devenu sans objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 pour l'intervention des services techniques :

- Ramassage d'animaux sur la voie publique (hors bétail) : 22 € par animal
- Ramassage de petit et gros bétail : 150 € par tête

9/ Motion de soutien à la viticulture

Mme Rossignol-Xans rappelle les importantes difficultés rencontrées actuellement par les viticulteurs et toute la filière économique dépendant de la culture de la vigne dans le territoire, et invite ses collègues à

valider la motion suivante, suite à l'appel conjoint de la Fédération des grands vins de Bordeaux, de la Fédération des vignerons indépendants, de la FDSEA, de celle de Jeunes agriculteurs et de la Coopération.

Le texte du projet de motion est lu en séance :

La vigne et le vin sont indissociables de la culture et de l'histoire de notre pays.

Depuis des siècles, le travail des vignerons façonne notre terre et sculpte nos paysages, Notre patrimoine tout entier, historique, culturel, gastronomique, porte l'empreinte de la viticulture, que le monde entier souhaite découvrir. Qu'ils soient anciens ou plus récents, nos terroirs font la fierté de nos territoires.

Au cœur de l'économie de notre pays, la vigne et le vin sont pourvoyeurs de plus de 500 000 emplois directs et indirects, dont plus de 25000 en Gironde, des vignerons aux négociants, en passant par les ouvriers agricoles, les pépiniéristes, les cavistes, les œnologues ou encore les sommeliers.

Face aux aléas climatiques, aux tensions internationales, aux évolutions sociétares et environnementales... la résilience et la détermination des femmes et des hommes du vin qui font face à ces défis forcent notre admiration.

Pourtant la tentation est grande pour certains de réduire le vin à l'alcool qu'il contient, de le rendre responsable de tant de maux, de le désigner comme le nouveau péril pour la santé publique et en conséquence d'inciter à l'abstinence. Une vision radicale qui est aussi un projet mortifère pour la vigne et le vin, pour la culture qui nous lie.

A cette sinistre vision, nous, élus des territoires viticoles, opposons notre conviction, forgée par notre connaissance du monde viticole et des aspirations de nos concitoyens : toujours avec modération, le vin est le symbole du partage et de la convivialité, il est indissociable de notre art de vivre, de notre gastronomie et de notre culture.

Quand certains s'échinent à remettre en cause la place du vin dans notre pays, nous rappelons ce que sont la vigne et le vin pour nos territoires : une richesse, une source de vitalité, notre passé et notre avenir, un joyau qu'il nous faut préserver. Plusieurs de nos vignobles ont vu leurs paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Face aux velléités de certains de prescrire l'abstinence en toutes circonstances, il est aussi indispensable de rappeler que la modération est la pierre angulaire du modèle de consommation responsable que les Français ont adopté dans leur immense majorité, elle participe à la lutte contre les excès.

Ainsi, un « mois sans alcool » ne peut être un projet de santé publique porté par les représentants de l'Etat ; nous respectons l'initiative individuelle de nos concitoyens et des associations, mais nous combattons l'institutionnalisation de ce qui relève de l'injonction de quelques-uns et emporte la stigmatisation de toute une filière.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Reconnaît le caractère essentiel de la culture de la vigne et du vin dans la vitalité et l'identité de notre territoire ;
- Reconnaît le rôle des hommes et des femmes de la vigne et du vin dans la perpétuation de l'art de vivre à la française, empreint de partage et de convivialité, mais aussi de responsabilité ;
- Apporte son entier soutien aux acteurs du secteur vitivinicole en cette période de vents contraires ;
- Appelle le Président de la République et l'ensemble des acteurs politiques du pays, à ne pas soutenir des initiatives stigmatisantes à l'encontre des femmes et des hommes de la vigne et du vin, mais à engager un véritable projet de soutien de la filière vitivinicole, à travers une politique ambitieuse et équilibrée.

10/ Motion de rejet de la réforme du SMICVAL

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ses membres présents de sursoir à sa prise de décision, dans l'attente de la prochaine rencontre du Président du Smicval avec le Conseil Communautaire. Cette proposition de mention sera réinscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Point sur les Commissions

Finances

Un audit financier et fiscal vient d'être réalisé par Gironde Ressources, service spécialisé du Conseil Départemental. Les comptes de la Commune sont très sains et il y a une très bonne capacité d'autofinancement.

Les Pompiers de Branne et l'école de musique ont adressé leurs remerciements pour les subventions qu'ils ont reçues en 2022.

Communication/Jeunesse/Culture :

M. Debart indique qu'il va falloir appréhender le fonctionnement du tableau numérique installé devant la Mairie, pour une information à la fois efficace et esthétique. Il remercie M. Lucas d'avoir suivi les modules de formation et de gérer le tableau dans l'attente d'une prise en charge par la commission communication.

La Commission travaille sur le prochain bulletin qui paraîtra en début d'année. M. Lucas demande que l'information sur le recensement de la population soit bien intégrée à cette édition.

Urbanisme

Mme Rossignol-Xans indique que le dossier d'immeuble menaçant ruine, avenue de Saint-Emilion, n'avance pas malgré les engagements de la propriétaire, il y deux mois. A Pierrefitte, les épaves de voitures sont encore nombreuses.

Rien ne bouge non plus au niveau du squat du Bournat malgré les actions de la Commune. M. Lucas indique qu'un agent recenseur va devoir passer dans cette maison et qu'il conviendra sans doute de l'accompagner. Après débat sur le sujet, il est décidé de ne pas demander à l'agent recenseur de passer au squat par souci de sécurité.

Un débat s'ensuit sur les difficultés à loger les travailleurs saisonniers.

Le permis de construire pour l'antenne de téléphonie mobile a été accordé.

M. Debaud rejoint la Séance

Voirie/Réseaux

M. Gadrat indique que :

- les travaux d'enfouissement de réseaux à Mauvinon suivent leur cours
- des compteurs d'eau vont être posés dans plusieurs quartiers afin de mesurer le ratio eau consommée/pertes et cibler les réseaux défaillants
- une réunion a eu lieu avec le SDEEG pour faire le point sur le fonctionnement actuel de l'éclairage public de la Commune et envisager les solutions possibles pour réaliser des économies d'énergie, alors que le prix de l'électricité devrait être multiplié par trois en janvier 2023.
- dans le cadre du projet d'adressage, un tour des routes a été fait pour faire des propositions de dénomination pour les voies qui n'ont pas encore de nom.

M. Sabre expose que l'arrêté règlementant le stationnement le long de l'Allée des Amours, les jours de présence des commerces ambulants, a été repris et actualisé

Mme Servant renouvelle sa demande que des dispositions soient prises pour empêcher les voitures de stationner devant le portail de sa maison, l'empêchant de sortir de chez elle.

Il convient aussi de matérialiser l'interdiction de stationner devant la résidence autonomie.

Bâtiments

M. Gadrat explique que, dans le cadre du projet de pôle artistique, le maître d'œuvre reçoit les entreprises pour des visites de site, prévues dans le marché de consultation. Il s'est occupé de faire déplacer les lignes électriques qui traversent le terrain à bâtir ainsi que les bornes de recharge des véhicules électriques. M. Stachowicz s'interroge sur le choix du nouvel emplacement choisi.

La toiture du cabinet médical a été refaite et les travaux du 3^{ème} cabinet devraient être terminés dans les temps.

A l'école, les protections de poteaux ont été posées.

M. Debaud expose qu'il vient d'assister à la visite d'homologation du terrain de tennis couvert et que le club peut désormais l'utiliser. La convention doit être validée par la CDC le 1^{er} décembre et la rétrocession à la Commune pourrait être effectuée à l'issue de la garantie de parfait achèvement.

A ce jour, il y a un accord avec le club de Sainte Terre pour qu'il utilise ce terrain tous les mercredis et des discussions restent possibles avec les autres clubs du territoire. En revanche, pour l'instant, il n'est pas possible d'utiliser cette salle pour des manifestations. La date d'inauguration reste à fixer.

Ecole

M. Debart fait un tour d'horizon de la vie de l'école qui multiplie les activités proposées aux enfants (cycle vélo, olympiades de football, participation au marché de Noël du 10 décembre, projet natation financé à moitié par la mairie à moitié par Aperpi, tournoi interclasses de rugby, futur cycle escrime...).

A ce jour, 5 enfants du DITEP sont scolarisés à St Sulpice de Faleyrens.

Il relève un souci avec un membre du corps enseignant et déplore la fermeture annoncée, mais non inéluctable, d'une classe l'année prochaine.

Vie associative – Fêtes et cérémonies

M. Stachowicz fait le point sur les manifestations à venir : téléthon, marché de Noël.

Sports

M. Debaud expose que les annexes aux conventions d'occupation des salles ont été mises à jour avec les clubs sportifs.

Il a pris des rendez-vous avec des fournisseurs en décembre pour affiner le projet d'éléments de fitness en extérieur.

Affaires sociales

Mme Camut présente l'organisation de la cérémonie d'anniversaire de « La Puce », pour ses 100 ans.

Un décès est survenu récemment au sein même de la résidence autonomie.

Elle a rencontré Enéal pour la répartition des logements de la résidence intergénérationnelle. La Commune aura un visu sur 8 logements attribués sur 24. A ce jour, aucune demande pour les T4/T5 n'a été enregistrée.

Il y a 146 inscrits au repas des Aînés. En revanche, le repas de la RPA a été annulé en raison de la Covid et la fête des Lumières n'est pas organisée non plus.

Elle interpelle ses collègues sur le projet d'achat de groupe électrogène.

Espaces verts

M. Gadrat expose qu'il faut compléter la plantation de haie autour de la médiathèque et remplacer le ginkgo biloba.

Le 13 décembre, une formation à l'utilisation du broyeur acheté en intercommunalité est organisée par la CDC.

Développement durable

M. Stachowicz indique qu'une réunion aura lieu le 8 décembre dans le cadre de la politique 0 Waste du Smicval.

Dates :

Prochain conseil municipal : 14 décembre (à confirmer)

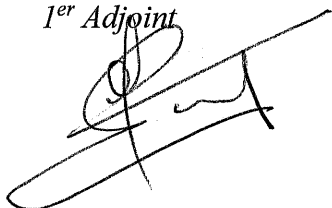
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Arrêté le 19 janvier 2023

Le Président de séance

Max Gadrat

1^{er} Adjoint



Le secrétaire de Séance

Marc Lucas



